



Bordeaux, le 23 avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Régulation des accès à la rocade bordelaise

L'État - direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA) - vient de mettre en service la dernière bretelle équipée du dispositif de régulation des accès à la rocade bordelaise. L'objectif est de permettre une plus grande fluidité du trafic aux heures de pointe sur cet axe dont elle assure l'exploitation.

Après plusieurs expérimentations ponctuelles réussies à l'échelle nationale, la rocade de Bordeaux est l'une des premières infrastructures supportant un trafic de plus de 140 000 véhicules par jour, à bénéficier d'un déploiement de cette ampleur.

Cette opération s'inscrit dans le programme de gestion dynamique du trafic de la rocade bordelaise et de ses principales pénétrantes (A62, A63, A10, N89), dit ALIENOR II. Le montant des travaux est estimé à 1,5 M€ cofinancés par l'État (40 %), Bordeaux Métropole (40 %) et le Conseil Départemental de la Gironde (20 %) dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020.

Le principe de fonctionnement

Des feux bicolores ont été installés sur dix-sept bretelles d'accès de sept échangeurs (soit 60 % des bretelles de la rocade Est et Sud) pour réguler l'accès des véhicules à la rocade lorsque la densité du trafic augmente. Avec des arrêts de très courte durée sur la bretelle, les véhicules s'insèrent plus facilement, au goutte-à-goutte.

Le rythme des feux varie selon le trafic et selon la bretelle. Si un bouchon se constitue, la régulation s'arrête, empêchant que la bretelle soit saturée ou qu'un bouchon remonte sur la voirie urbaine.

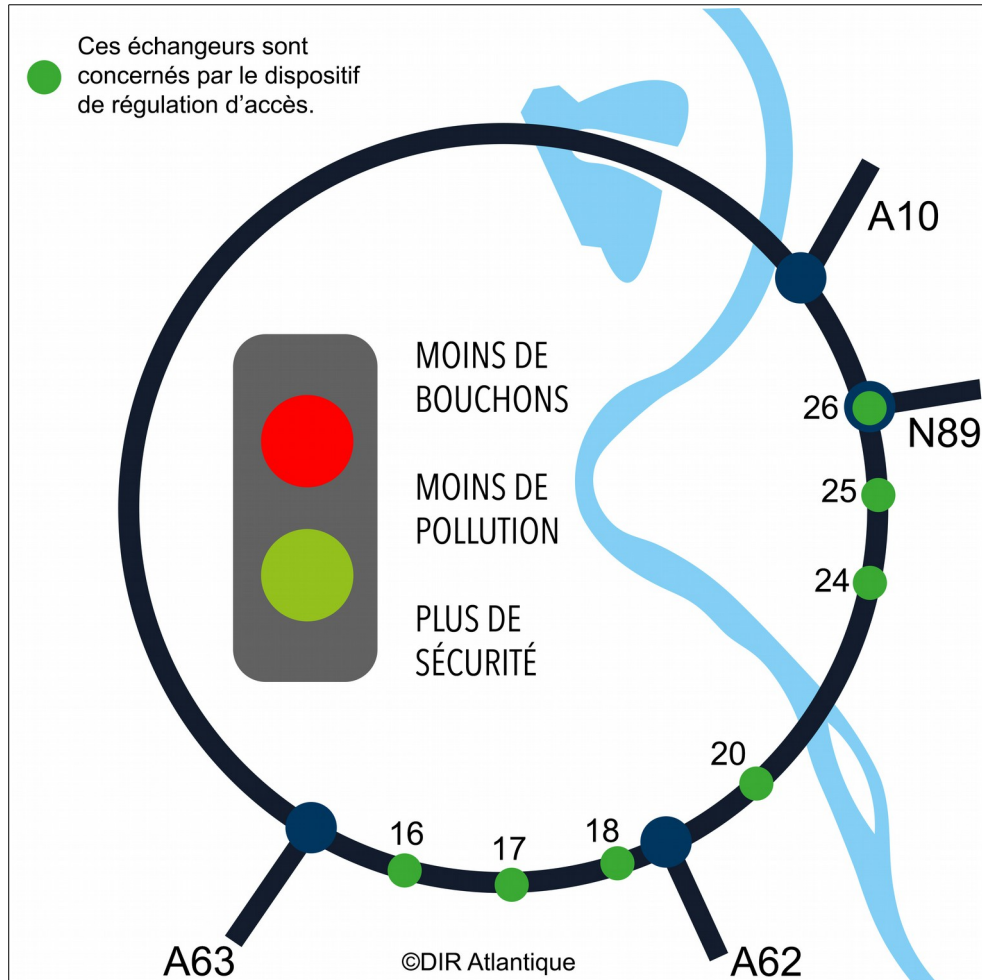
Chaque bretelle est indépendante mais peut également fonctionner en lien avec les autres bretelles équipées en amont. L'ensemble du dispositif est supervisé par le centre d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT) de la DIR Atlantique, basé à Lormont.

Les bénéfices attendus de la régulation

- **fiabiliser les temps de parcours** dans l'agglomération et réduire les périodes de congestion pour les usagers,
- **diminuer les émissions de gaz polluants** tels que le CO₂, les oxydes d'azote (NO_x) et les particules fines (PM₁₀) en réduisant le nombre d'arrêts et redémarrages des véhicules,
- **améliorer la sécurité des usagers**, car l'insertion au goutte-à-goutte diminue le risque d'accrochage sur la rocade. Plus de fluidité sur la rocade atténue le risque de chocs arrière dus aux ralentissements brusques et les inter-distances créées par les feux également font

que chaque véhicule venant de la bretelle peut s'insérer sans avoir à se préoccuper d'un autre véhicule placé juste devant lui, déjà inséré.

L'ensemble du dispositif fera l'objet d'une évaluation, confiée à un prestataire indépendant, dont les premiers résultats seront présentés fin 2019.



Contacts presse

Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine

Sophie Billa - 06 07 62 05 99 / Agathe Nougé - 06 73 64 76 44 / pref-communication@girond.gouv.fr

Bordeaux Métropole

Sophie Tracou - 06 07 83 75 17 – stracou@bordeaux-metropole.fr

Benoît Javot - 06 32 55 15 80 – bjavot@bordeaux-metropole.fr

Conseil départemental de la Gironde

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.cornacchiari@girond.gouv.fr

Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@girond.gouv.fr